



République française
Commune de Souffelweyersheim
Arrondissement de Strasbourg-Ville
Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2026,

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel des Sept Arpents de Souffelweyersheim sous la présidence de Pierre PERRIN, Maire.

Date de la convocation dématérialisée adressée par Pierre PERRIN, Maire : 14 avril 2026

| | |
|---------------------------------------|---|
| Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29 | |
| Élus en fonction : 29 | Élu(s) absent(s) : 0 |
| Élus présents : 29 | Élu(s) absents ayant délégué leur droit de vote : 0 |

Secrétaire de séance : Madame Marie-Laure KOESSLER, 4ème Adjoint

Présents :

Pierre PERRIN, Alain JANSEN, Hélène MULLER, Rémi REUTHER, Marie-Laure KOESSLER, Bernard WEBER, Myriam JOACHIM, Jean-Philippe DECOUR, Brigitte SCHLEIFER, Pierre SCHNEIDER, Martial GERHARDY, Fabienne BIGNET, Monique WAMSLER, Pierre SIMON, Jean-Luc SIEGEL, Mireille MATTER, Isabelle DURINGER, Patricia KOESSLER, Solange WOLFF MINTSA, Fabien LEININGER, Marie-Annick LAURAIN, Florence PRUD'HON, Jérôme FLAGEY, Stéphane HAMM, Olivier MULLER, Alain BENOIT, Anne-Sophie MEYER, François CHABAS, Mathilde PAYET-BLONDET.

Absent(s) ayant donné mandat conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Absent(s) sans donner de mandat :

37/2026 – EMS - Adhésion à l'agence du climat

La commune de Souffelweyersheim a initialement adhéré à l'Agence du Climat, le guichet des solutions, le 28 juin 2021, dans le cadre de la création de cette agence par l'Eurométropole de Strasbourg et 18 membres fondateurs.

Cette agence a pour vocation de constituer un guichet centralisé d'accompagnement et de conseil pour l'ensemble des communes, des ménages et des entreprises du territoire en matière de transition écologique et énergétique.

L'Agence du Climat déploie des actions dans les domaines suivants :

- **Mobilités et zone à faibles émissions (ZFE)** : sensibilisation et accompagnement des habitants et des entreprises dans le cadre de la mobilité durable.
- **Énergie et rénovation thermique des logements** : conseil et appui technique pour la rénovation énergétique des bâtiments privés et publics.
- **Nature et espaces verts** : initiatives de végétalisation et de déminéralisation des espaces privés et publics.
- **Consommation responsable et énergies renouvelables** : accompagnement à la mise en œuvre de projets durables sur le territoire, à partir de 2022.

La gouvernance de l'agence repose sur quatre collèges : les communes et l'Eurométropole, les acteurs institutionnels, les acteurs associatifs et les acteurs économiques. La participation au sein de l'agence permet à la commune :

- de voter et de participer aux assemblées générales,
- d'être informée et conseillée sur les solutions et aides disponibles,
- de bénéficier de services personnalisés et d'accompagnement dans la mise en œuvre du Plan Climat communal,
- d'accéder à des dispositifs spécifiques tels que l'accompagnement par un économiste de flux pour les bâtiments publics.

Dans le cadre du nouveau mandat municipal, il convient de **réaffirmer l'adhésion de la commune** et de désigner les représentants titulaires et suppléants pour siéger au sein de l'assemblée générale, tout en confirmant le choix de cotisation permettant de bénéficier des services additionnels à l'échelle communale.

Cette adhésion s'inscrit pleinement dans l'intérêt communal, en renforçant la capacité de la commune à agir concrètement pour la transition écologique et énergétique sur son territoire, en lien étroit avec l'Eurométropole et les autres communes.

Le Conseil Municipal,

VU les articles L 2121-21, L 2121-33, L 2541-1 et L 2541-12 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que le Conseil d'État, dans un avis du 11 mars 1958, a reconnu aux communes le droit d'adhérer à des associations au même titre que les personnes physiques, sous réserve que l'objet poursuivi par ces associations réponde à un intérêt communal,

CONSIDERANT que l'agence du climat, le guichet des solutions répond à un intérêt communal,

CONSIDERANT que la commune de Souffelweyersheim a adhéré à l'agence du climat le 28 juin 2021 et souhaite renouveler et réaffirmer cette adhésion dans le cadre du nouveau mandat,

Considérant qu'en application de l'article L 2121-33 du code général des collectivités territoriales le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs,

après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Souffelweyersheim à l'agence du climat, le guichet des solutions ;

DESIGNE M. Olivier MULLER, Conseiller Municipal comme titulaire et M. Rémi REUTHER, Adjoint au Maire comme suppléant, pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale de l'agence du climat, le guichet des solutions ;

DECIDE de bénéficier de la cotisation annuelle versée par l'Eurométropole pour soutenir le déploiement des activités de l'agence à l'échelle du territoire métropolitain ;

DECIDE d'approuver le versement du montant de la cotisation annuelle à hauteur de 30 cts/habitants pour soutenir le déploiement des activités de l'agence à l'échelle du territoire métropolitain mais également plus spécifiquement à l'échelle de la commune.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme

Souffelweyersheim, le 28 avril 2026



Le Secrétaire de séance

Handwritten signature of Marie-Laure KOESSLER in black ink.

Marie-Laure KOESSLER



Le Maire

Handwritten signature of Pierre PERRIN in blue ink.

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le 28/04/2026